



CAP

ACCOMPAGNANT.E EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux...), il contribue à l'éducation de l'enfant. Il aide à acquérir son autonomie (vestimentaire, motrice) et participe à son développement affectif et intellectuel. En outre, il assure l'entretien courant et veille à l'hygiène des différents espaces de vie.

LES OBJECTIFS DU CAP AEPE

La formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance permet de :

- Confirmer un projet professionnel
- Acquérir les techniques de travail indispensables pour évoluer dans le domaine de la petite enfance
- Obtenir un diplôme reconnu dans le domaine de la petite enfance : le CAP et acquérir une réelle expérience professionnelle.

RECHERCHE D'ENTREPRISES

Il faut cibler toute structure accueillant des enfants de moins de 6 ans, école maternelle, crèche, halte-garderie, crèche d'entreprise...qu'elle soit publique ou privée.

MODALITES

Durée :

440 heures de cours la première année
465 heures de cours la deuxième année

Période de formation : Octobre à Juin

Période de recrutement : De Janvier à octobre

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

Effectifs :

Minimum 10 personnes
Maximum 24 personnes

Tarif :

Formation gratuite et rémunérée pour les apprenti(e)s.
(plus de détails au dos)

Lieu : 40 rue de Mons - 59300 Valenciennes

Nous Contacter

centre-formation@lasagesse-vals.com

03 27 46 27 33

PROGRAMME

Français - Histoire-Géo - Education Civique
Anglais - Education Physique et Sportive
Mathématiques - Sciences Physiques
Arts Appliqués - Culture Artistique
Prévention Santé Environnement + SST
Prise en charge de l'enfant à domicile
Accompagnement éducatif de l'enfant
Technique de service de l'utilisateur

SERVICE HANDICAP DU CFA

handicap@cfaJeanbosco.fr

EXPERTE MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT

Mme Isabelle LEROUX

MODALITES D'EVALUATION

Épreuves ponctuelles orales et écrites conformes au référentiel

METHODES PEDAGOGIQUES

L'entretien d'entrée en formation servira de base pour proposer à chacun des apprenants des situations d'apprentissage qui leurs sont propres, en adéquation avec leur projet et leurs compétences. L'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé si nécessaire.

VALEUR AJOUTEE

- Existence d'un point écoute
- Important réseau d'entreprises partenaire

PUBLIC

La formation s'adresse à toute personne répondant aux prérequis et souhaitant acquérir des compétences professionnelles dans le domaine de la petite enfance.

PRÉ-REQUIS

Avoir une promesse d'embauche. Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention

MODALITÉS ET DELAI D'ACCES

Informations collectives (si applicables), dossier de candidature et entretien
Délai : 15 jours à réception du titre requis

TARIFS DE LA FORMATION

Article L.6211-1 : La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Prix de vente : se référer au coût OPCO : 7483 euros

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

ACCESSIBILITÉ

Accès pour les personnes à mobilité réduite. Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

VALIDATION

Diplôme de Niveau 3 du Ministère de l'Éducation Nationale. La formation ne propose pas des équivalences et/ou des passerelles. Il n'est pas possible de valider un ou des blocs de compétences.

SUITE DE PARCOURS

Concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture – Diplôme d'Etat Moniteur Educateur – Diplôme d'Etat d'Aide

DEBOUCHÉS

Animateur Petite Enfance – Agent de Crèche – Auxiliaire de Crèche Garde d'enfants à domicile – Assistante Maternelle

94%

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

4%

Taux d'interruption en cours de formation

94%

Taux de satisfaction des Apprenants

75%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

15%

Taux de poursuite d'études